

## CONDITIONS TARIFAIRES

CERTIFICATION	Montant de la certification en € TTC <i>(Règlement par chèque encaissement à l'inscription)</i>  Taux de TVA : 8.5%
<a href="#"><u>DPE GUADELOUPE V3</u></a> <i>(Sur bâtiments existants)</i> <b>Tarif HT 650€</b>	<b>705,25€ TTC</b>

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S) certification initiale <i>(en cas d'échec)</i>
<b>325€ HT / 352.63€ TTC</b>
Paiement <b>comptant</b> lors de l'inscription au passage supplémentaire

FRAIS ANNUELS DE GESTION DE CERTIFICATIONS <i>(frais obligatoires)</i>
<b>35 euros HT – 37.98€ TTC / an</b>
Paiement <b>comptant</b> à l'inscription et dû chaque année à réception de la facture

\* A compter du premier passage d'un examen, le candidat dispose d'un délai d'un an pour valider la certification.

Passé ce délai, le candidat devra effectuer une nouvelle inscription et repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif global de la certification (sous réserve d'évolution réglementaire).

## Recertification DPEG V3

<b>Tarif HT</b>  <b>1625€</b>  <b>Tarif TTC</b> <b>1763.13€</b>  <i>Dont 352€ TTC à régler lors de la demande de recertification</i>	Propositions de paiement	Montant de votre 1 <sup>ère</sup> échéance : <i>(Règlement par chèque encaissement à l'inscription)</i> Taux de TVA : 8.5%	Montant de votre 2 <sup>ème</sup> échéance : <i>(Règlement par chèque encaissement 1 mois après l'inscription)</i> Taux de TVA : 8.5%	Montant de votre 3 <sup>ème</sup> échéance : <i>(Règlement par chèque encaissement 2 mois après l'inscription)</i> Taux de TVA : 8.5%	
	<b>Paiement comptant</b> <b>5% de remise accordée</b> <i>Remise de 5% appliquée soit =</i> <b>1543.75. HT</b>	<b>1322.97€ TTC*</b>  <i>* après déduction des 352€ TTC déjà réglé</i>			
	<b>Paiement échelonné en 3 fois sur 3 mois</b>	<b>529,57€ TTC*</b>  <i>* après déduction des 352€ TTC déjà réglé</i>	<b>440.78€ TTC</b>	<b>440.78€ TTC</b>	

### ANNULATION DU CANDIDAT APRES INSCRIPTION A UN EXAMEN

*(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)*

ANNULATION 7 JOURS OUVRES AVANT L'EXAMEN	ANNULATION LE JOUR MEME DE L'EXAMEN
50 euros HT par domaine	100 euros HT par domaine
Paiement <b>comptant</b> à réception de la facture	

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

### MODIFICATION DU PLANNING A LA DEMANDE DU CANDIDAT APRES RECEPTION DE LA CONVOCATION

*(Après analyse de faisabilité par Qualixpert)*

80 euros HT
Paiement <b>comptant</b> à réception de la facture

**PRESTATION PERSONNALISEE (1)**

*(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels (2))*

DEMI-JOURNEE	JOURNEE
375 euros HT	750 euros HT
Paiement <b>comptant</b> à réception de la facture	

<sup>(1)</sup>Ne concerne pas les apporteurs d'affaires.

<sup>(2)</sup>Si l'examineur doit se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat.

**EXAMEN**

*(Afin que le certifié conserve sa certification suite à une réclamation, surveillance ou autre)*

**200 euros HT** par domaine

Paiement **comptant**

**ANNULATION D L'AUDIT SUR SITE APRES RDV FIXE**

**Sans possibilité de proposer un autre bien et si le contrôleur s'est déjà déplacé**

*(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)*

**Forfait de 500 euros HT**

Paiement **comptant** à réception de la facture

En cas d'annulation non justifié, l'intégralité des montants relatifs à la recertification seront encaissés.

**SUSPENSION – REACTIVATION**

SUSPENSION	REACTIVATION (frais applicables à partir de la suspension)
50 euros HT	50 euros HT
Paiement <b>comptant</b>	Paiement <b>comptant</b>

**Audit documentaire volontaire**

*(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)*

**150 euros HT** par domaine

Paiement **comptant** à la demande de surveillance du certifié

**TRAITEMENT PLAINTE EN CAS DE FAUTE AVEREE**

**150 euros HT**

Paiement **comptant** à réception de la facture

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site : [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).